



Coaching sur les questions de protection de l'enfant

Examiner la situation ensemble

Parce qu'à deux, on voit mieux

Vous travaillez auprès de bébés ou d'enfants en bas âge et vous avez observé des choses qui vous inquiètent? La suspicion de mise en danger du bien-être de l'enfant est une question délicate. La situation est-elle normale, difficile ou y a-t-il mise en danger? La limite se trouve souvent dans une zone grise, ce qui complique d'autant l'évaluation pertinente du cas.

«Ma perception est-elle juste?»

Par des coachings et des discussions sur les cas, des spécialistes du Centre de puériculture vous aident à partager et analyser vos observations ainsi qu'à planifier la suite à donner.

Notre coaching s'adresse aux:

- sages-femmes
- employé-e-s des crèches
- responsables de groupe de jeux
- personnes de référence dans une famille d'accueil
- employé-e-s du service «Garde d'enfants à domicile de la CRS»
- ... et autres personnes travaillant dans ce domaine

Que propose le coaching?

Lors d'un coaching, un-e spécialiste externe vous aide à évaluer une situation concrète, avec finesse et à tête reposée, selon le principe du double contrôle.

Déroulement du coaching

- Ensemble, **nous examinons la situation** et clarifions les questions ouvertes ainsi que la marche à suivre.
- Nous préparons conjointement **l'entretien avec les parents** durant lequel vous expliquez pourquoi vous vous inquiétez pour l'enfant.
- Si nécessaire, nous vous soutenons aussi pour le **signalement auprès de l'APEA**.

Aides à l'évaluation

Vous trouverez sur notre site des aides à l'évaluation et d'autres explications. Ces outils vous aideront à interpréter un «sentiment de malaise», à structurer les indices observables d'une éventuelle mise en danger du bien-être de l'enfant, à pondérer ces éléments et à déterminer le besoin de soutien.

Financé par l'Office des mineurs



Kanton Bern
Canton de Berne



CENTRE DE
PUÉRICULTURE
CANTON DE BERNE



Formations

Vous souhaitez acquérir plus d'assurance dans des situations concrètes, ou connaître vos droits et obligations en matière de signalements? Notre site vous renseigne sur l'offre de formation relative à la détection précoce de la mise en danger du bien-être de l'enfant.

Nous sommes là pour vous

N'hésitez pas à prendre contact avec nous. La réflexion commune vous soulagera et vous aidera à trouver la démarche appropriée.

Vous recevrez un appel dans les 24h (jour ouvré) pour convenir d'un entretien de coaching.

Plus d'informations sur notre site internet:
www.cp-be.ch > Instance assignante >
Coaching protection de l'enfant



[www.mvb-be.ch/fr/instance-assignante/
coaching-protection-enfant](http://www.mvb-be.ch/fr/instance-assignante/coaching-protection-enfant)

